



**COMMUNE DE GOESDORF**

*1, op der Driicht*

**L-9653 GOESDORF**

# **AVIS**

## **au public**

### **Le Collège des Bourgmestre et Echevins**

Conformément à l'article 16, alinéa 4 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par arrêté du 12 mars 2021 (No 1/2018/0393/157) le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire a autorisé la Garage SCHILTZ BUEDERSCHIED SA à exploiter une garage d'entretien de véhicules avec station-service à L-9643 Bùderscheid, 2, Weltzerstrooss.

Le texte du présent arrêté pourra être consulté au secrétariat communal pendant quarante jours.

Contre cette décision un recours est ouvert devant le Tribunal Administratif, qui doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours.

Luxembourg, le 17 mars 2021